## Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

### Décision fixant la rémunération du directeur général de l'économat des armées

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu la décision de la ministre des armées du 1er juillet 2019 renouvelant M. Guy Lautrédou dans ses fonctions de directeur général de l'économat des armées à compter de son admission en deuxième section,

Décident :

Article 1er

La rémunération annuelle brute de M. Guy Lautrédou, directeur général de l'économat des armées, est fixée à compter de la date d'effet du renouvellement de ses fonctions dans les conditions ci-après définies :

– une part fixe de 73 000 € ;

– une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fixe, soit 18 250 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'économat des armées est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 février 2020.

*Le ministre de l'économie et des finances,*
Bruno Le Maire

*Le ministre de l'action et des comptes publics,*
Gérald Darmanin